## → Pourquoi adhérer à l'APITI ?

Vous souhaitez bénéficier d'un appui pour mieux maîtriser l'exploitation des ESP et en améliorer leur sécurité ?

Vous avez besoin de vous reposer sur les conseils des experts pour le suivi en service des ESP?

Vous voulez bénéficier d'informations actualisées sur les évolutions règlementaires et normatives ainsi que leur mise en œuvre?

Vous souhaitez avoir une voix au sein des instances pour participer aux débats et disposer directement d'informations clés pour votre industrie?

Vous voulez rencontrer d'autres professionnels?

L'APITI est votre interlocuteur privilégié.

## → Qui peut adhérer à l'APITI ?

L'APITI est ouverte aux industriels exploitant des ESP et aux syndicats professionnels.

#### Membres de l'APITI

#### AFGC

Association Française des Gaz Comprimés

#### CEA

Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

#### COPACEL

Union Française des Industries des Cartons, Papiers et Celluloses

**EDF** 

**ENGIE Storengy** 

#### FC/CTNIIC

France Chimie/Comité Technique National de l'Inspection dans l'Industrie Chimique

FRANCE GAZ LIQUIDES

KOMIANBO NICKEL SA

MICHELIN/SIMOREP

ORANO

SNPAA

Syndicat National des Producteurs d'Alcool Agricole

UFIP

Union Française des Industries Pétrolières

#### Membres associés

AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE AIR PRODUCTS ANTARGAZ ARKEMA BUTAGAZ EDF **EXXON-MOBIL** FIBRE EXCELLENCE KEMONE LINDE PETROINEOS PRIMAGAZ SANOFI SMURFIT KAPPA SOLVAY

**TEREOS** TOTALENERGIES YARA

des exploitants d'équipements sous pression

→ Le réseau

Pour nous contacter: www.afiap.org/informations-apiti



Association pour la promotion de l'inspection technique chez les industriels





chez les industriels

## Édito

Les équipements sous pression (ESP) sont un élément essentiel de la distribution de services et d'énergie indispensables à la vie économique et domestique. Sous ce terme générique, sont regroupés les récipients, les tuyauteries, les accessoires de sécurité (soupapes...) ou les accessoires sous pression (robinets...) destinés à contenir un fluide sous pression.

Tout au long de leur vie, les ESP sont soumis à des contrôles réguliers et approfondis, gage de leur performance et de leur sécurité. La conformité de leur suivi en service s'appuie sur des règlementations et des référentiels complexes. Leurs évolutions récentes, renforçant l'établissement et la pratique de Plans d'Inspection, rentrent maintenant en application. L'analyse factuelle du retour d'expérience terrain orientera les prochaines adaptations et simplifications règlementaires.

La sécurité, la performance et la disponibilité en service des ESP sont au cœur des préoccupations des industriels de l'APITI.

Son action vise à développer des référentiels communs sur les compétences techniques, organisationnelles et humaines. Avec un objectif, accompagner au mieux l'évolution des règlementations, des techniques et de l'exploitation des ESP.

Depuis 1995, date de sa création, l'APITI a réussi, via sa contribution à de nombreux documents techniques et textes réglementaires et grâce à son engagement, à s'imposer comme un interlocuteur reconnu tant auprès du ministère en charge de la prévention des risques technologiques que des organismes et des entreprises.

Olivier Aubertin **Président de l'APITI** 

# Garantir la sécurité et optimiser l'exploitation des équipements sous pression

Nos missions sont fondées sur une politique de partage des meilleures pratiques dont les axes essentiels sont :

# Le développement

et la diffusion d'échanges d'informations techniques entre les adhérents, les pouvoirs publics et les entreprises.

## L'élaboration

de politiques communes sur les activités et services d'inspection des utilisateurs, organes d'inspection des utilisateurs (OIU), services inspection reconnus (SIR), organismes d'inspection indépendants.

## La représentation

et la défense des intérêts des industriels dans les instances nationales et européennes.

# La fluidité du dialogue

avec les organismes de contrôle pour s'adapter à la diversité de leur fonctionnement et de leurs objectifs.

# Un large champ d'expertises

L'APITI détient, grâce à la diversité de ses adhérents, un large champ d'expertises qui lui permet d'être force de propositions et d'actions auprès des acteurs de l'industrie et des pouvoirs publics :

## Veille technologique

Nous recensons les nouvelles pratiques en matière technologique. Nous impulsons leur diffusion au sein de notre réseau par le biais de publications et interventions diverses.

### Soutien à la formation

Nous soutenons la formation des inspecteurs et participons à son évolution en actualisant les procédures de qualification.

# Valorisation des retours d'expérience

Nous exploitons les données recueillies sur le terrain dans les différents groupes de travail de l'APITI et en diffusons les contenus.

### Renforcement de notre visibilité

Notre participation dans de nombreuses commissions et instances professionnelles nous permet de renforcer notre légitimité.